

BULLETIN COMMUNAL

AUZOUVILLE



décembre 1989

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Fait et Délibéré les, jour, mois et an susdits :

f. Louis
Tracy
Lucian
Le Fran. de Guad.
Wes
Shan

NOS PEINES - NOS JOIES

DECES :

Madame Huguette SAVARY
Monsieur Guy HALLEUR
Monsieur Augustin LHERNAULT
Monsieur Jean LALLEMAND
Monsieur GOSSIN Jean-François

MARIAGES :

Monsieur Bruno LE SOYMIER et
Mademoiselle Linda GIARDELLA

Monsieur Jean-Christophe CHRETIEN et
Mademoiselle Catherine DUVAL

Monsieur Gérard MIREBEAU et
Madame Dominique AUDAM

NAISSANCES :

Aurélie POMMEREAU
Aurélie DUMONTIER
Fabien LELOUARD
Vincent BELLENGER
Hugo GERGAL
Nicolas GOSSIN
Baptiste BRIFFAUT
Hélène BISSON.

LE MOT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Comme à chaque fin d'année nous venons faire le point des douze mois écoulés.

Pour un certain nombre de familles il y a eu le chômage, la maladie, le deuil. A tous nous exprimons notre profonde sympathie.

Cette année 1989 a été marquée par la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française que notre commune a commémoré par la réunion extraordinaire du Conseil Municipal le jour de la Fête Nationale. Au cours de cette séance l'assemblée (en costume d'époque) a exprimé sa volonté de poursuivre l'action entreprise pour la défense des droits de l'homme. L'attachement à la liberté, à l'égalité et à la fraternité manifesté par les membres du Conseil s'est concrétisé par l'adoption du village rhumain de PASARANI, pays où actuellement les droits de l'homme ne sont pas respectés. Dans un proche avenir nous verrons ensemble comment donner une suite positive à cette adoption.

Déjà 1990 se pointe à l'horizon. Que sera cette nouvelle année, personne ne le sait, mais nous pouvons quand même avoir une certaine espérance, on peut s'apercevoir qu'un vent de liberté souffle sur le monde surtout dans les pays soumis jusqu'à à une dictature. Beaucoup reste à faire mais un pas important a été fait en 1989. Espérons que ce mieux continuera.

Le treizième bulletin communal que les diverses commissions et associations du village ont rédigé vous apporte divers renseignements pratiques et aussi des nouvelles de notre commune. Cette année aura été pour nous tous une date que l'on se souviendra avec la mise en service de notre salle polyvalente. D'ailleurs les activités culturelles et sportives s'y développent progressivement et nous félicitons les associations qui sont à la base de ces animations.

Plusieurs projets communaux vont être étudiés par le Conseil Municipal. Nous pensons pouvoir faire le parking de la dite Salle au cours de l'année 1990, afin de répondre aux besoins de stationnement des véhicules.

Nous envisageons aussi :

- l'acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière.
- L'acquisition d'un terrain pour des implantations artisanales.
- L'éclairage du terrain sportif.

Sur le plan scolaire la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions. le C.E.S. Chartier va être complètement restructuré, c'est à dire l'efait par tranches complètement à neuf. Nous avons défendu la thèse de refaire ce bâtiment sur le plateau, mais malheureusement nous n'avons pas été suivi par la majorité des communes adhérentes au Syndicat. L'essentiel c'est que l'enseignement du collège soit positif pour l'avenir des jeunes.

Au niveau communal nous souhaitons que les commissions aient une action plus grande et plus concrète. Chaque membre a le devoir de se sentir responsable et par la même doit apporter ses suggestions.

Nous voudrions aussi rappeler que la vie associative apporte une autre façon d'entrevoir la vie de chaque jour, elle donne des joies, des connaissances non négligables. Se rencontrer, se côtoyer, avoir des activités communes enrichi tout individu et tend vers la progression du monde qui nous entoure.

Et pour terminer nous vous souhaitons une bonne fin d'année et nos meilleurs vœux pour 1990.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COMMENT OBTENIR	OU S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS CONDITIONS PIECES A FOURNIR
Extrait de Naissance	Mairie du lieu de Naissance	Date de naissance Nom, Prénoms Enveloppe timbrée
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date du mariage Nom, Prénoms Enveloppe timbrée
Extrait de décès	Mairie du lieu ou domicile du défunt	Date du décès Nom, Prénoms du défunt Enveloppe timbrée
Fiche d'Etat Civil - Familiale ou individuelle	Mairie du domicile	Livret de famille
Carte Nationale d'identité (valable 10 ans)	Mairie du domicile	-(s'il s'agit de 1ère demande) Extrait d'acte de naissance Attestation de domicile -Dans tous les cas Livret de Famille 2 photos 1 timbre fiscal
d°		
d°		
d°		
Passeport (valable 5 ans)	Imprimé de demande fourni par la Mairie	
Autorisation de sortie de territoire des mineurs	Le père ou la mère doivent se présenter à la Mairie	Livret de Famille

Où faut-il s'adresser :

Pour mariage : se présenter à la Mairie du lieu de célébration au moins 3 semaines à l'avance muni d'un extrait de naissance avec mention délivré en vue mariage, et d'un certificat prénuptial délivré par le docteur.

En cas de contrat de mariage, produire un certificat du notaire.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr. Paul COUSIN - Maire Agriculteur,
Mr. Raymond ROYER - 1er Adjoint Retraité,
Mr. Jacques SIMON - 2ème Adjoint Contremaître
Mr. Vincent LAROCHE - Agriculteur,
Mme Jocelyne FRESSARD - Agent technique
Mr. Raymond LECONTE - Retraité,
Mr. Henri HONNET - Clerc de notaire
Mr. Rémy LANGLOIS - Artisan menuisier
Mme Colette LEFRANÇOIS - Mère de famille,
Mr. Louis GUERARD - Agriculteur,
Mr. Rémi GUYOMARD - Agent E.D.F.
Mr. Jean-Pierre DENOYELIE - Dessinateur géomètre,
Mr. André LUNETEAU - Retraité,
Mme Annie JEGAT - Institutrice
Mr. William PILLON - Agent hospitalier

PERMANENCES DE LA MAIRIE

- LUNDI : de 18 H. à 20 H.
- MARDI : de 9 H. à 11 H.
- JEUDI : de 18 H. à 20 H.
- SAMEDI : de 9 H. à 11 H.

TELEPHONE DE LA MAIRIE : 35.23.40.67

Le courrier peut être déposé dans la boîte à lettre
"Mairie".

Pour déclaration de naissance : à la Mairie du lieu de naissance muni du livret de famille et du certificat délivré par le Docteur.

Pour décès : s'adresser à la Mairie du lieu de décès, produire le livret de famille et le certificat du docteur ayant constaté le décès.

Médaille de la famille française :

Cette distinction honorifique est décernée aux parents qui ont élevé plusieurs enfants, savoir :

- la médaille de bronze à partir de 4 enfants,
- la médaille d'argent à partir de 6 enfants,
- et la médaille d'or à partir de 8 enfants,

N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie. Des formulaires de demande sont à votre disposition.

Extraits de casier judiciaire : s'adresser :

CASIER JUDICIAIRE NATIONAL - 107, rue de Landreau NANTES

=====

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les jeunes gens qui atteindront l'âge électoral (18 ans) au 28 Février 1990, ainsi que les personnes habitant nouvellement sont priés de se faire inscrire en Mairie avant le 31 Décembre dernier délai.

=====

LOCATIONS DES SALLES

La salle polyvalente est louée aux habitants d'Auzouville et hors commune,

TARIFS DE LOCATION (montant payable à l'inscription en Mairie.)

1ent : Salle de repas et cuisine :

- 1 jour : 800 Francs
- 2 jours : 1.200 Francs

2ent : Salle de réunion :

- 1 jour : 600 Francs
- 2 jours : 900 Francs

3ent.- L'ensemble des 2 salles :

- 1 jour : 1.100 Francs

- 2 jours : 1.500 Francs

Pour un vin d'honneur dansant : 500 Francs

4ent.- L'ancienne salle des fêtes est réservée à la Cantine Scolaire.

Toutefois et à titre exceptionnel, celle-ci pourra être louée aux habitants au prix de 600 Francs.

Pour toute location, un chèque de caution de 1.000 Francs sera demandé à l'inscription. Il sera rendu aussitôt après la location si aucun dégât n'a été constaté.

Les personnes qui louent la Salle Polyvalente ont la possibilité d'avoir sur place la vaisselle pour 120 personnes, au prix de 5 francs le couvert.

Par ailleurs nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous pour éviter les bruits extérieurs après 22 H.

LES DECHETS DE LA VIE QUOTIDIENNE

Le ramassage des ordures est régulièrement effectué chaque lundi à l'exception des lundis fériés où il reporté au lendemain.

Compte tenu des chiens qui divaguent sur la voie publique et perçent les sacs, il est recommandé de ne sortir les poubelles que le lundi matin avant 8 Heures.

Les habitants ont la possibilité de se procurer des sacs en Mairie au prix coûtant.

Ces sacs sont uniquement destinés aux ordures ménagères évitez de les remplir de terre, cailloux, quant au gazon si vous n'êtes pas jardinier proposez le à votre voisin qui en fera bon usage.

Dans notre société où l'on jette si facilement, on a tort de croire que les réserves de matières premières sont inépuisables. Nombreux sont les scientifiques qui ont déjà tiré la sonnette d'alarme et tout à chacun devrait songer dans l'intérêt collectif au recyclage des matériaux. Nous pensons en particulier au verre et au papier.

Malheureusement sur ce point les campagnes sont défavorisées. En effet, malgré nos demandes aucune entreprise de récupération n'a accepté de fournir les containers nécessaires en raison d'un prix de revient de transport trop important.

En attendant, peut-être pourrions nous faire l'effort de conserver nos vieux journaux et nos bouteilles vides afin de les déverser, à l'occasion d'une sortie en ville, dans les containers mis à notre disposition.

Afin d'éviter les accidents lors du ramassage, évitez de mettre dans les sacs des objets coupants ou pointus.

La décharge municipale est ouverte tous les samedis. Les autres jours, sous réserve de motif exceptionnel, les habitants peuvent demander la clé chez Messieurs Raymond LECONTE et Raymond ROYER (Hameau du Thil).

Il est rappelé à l'attention des personnes qui portent des détritius : ferraille, pointes, etc... à la décharge communale, qu'ils doivent les déposer à l'endroit destiné à les recevoir sans qu'une partie ne soit perdue pendant le transport le long des voies d'accès.

Nous précisons également que le dépôt d'animaux morts est interdit et que l'accès à la décharge est ouvert uniquement aux habitants de la commune.

Nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous.

P.S. La commission de l'environnement se propose d'organiser par ses propres moyens le ramassage du vieux matériel encombrant (machine à laver, réfrigérateur etc...) pour les habitants qui ne peuvent le transporter eux-mêmes à la décharge et ceci une ou deux fois par an.

Les modalités de cette collecte vous seront communiquées ultérieurement.

=====

=====

=====

=====

=====

=====

=====

=====

=====

=====

A PROPOS D'OISEAUX

Que l'actuelle période hivernale soit l'occasion de quelques instants de réflexion quant à la façon de prodiguer un nourrissage judicieux et aussi profitable que possible pour nos amis les oiseaux.

Les oiseaux existent depuis des milliers d'années et dans globalité ils n'ont pas besoin de l'homme pour survivre durant l'hiver. Cela n'exclut pas que, localement et pendant des périodes limitées, une aide alimentaire soit une condition de survie. En les aidant, l'équilibre naturel est quelque peu faussé. Donc évitons trois erreurs.

1) Tout comme nous, ils vont au plus facile. Ainsi, s'ils disposent constamment de tables bien garnies, ils perdent vite l'habitude de prospecter à droite, à gauche pour trouver leur repas et deviennent des assistés. Si cette aide leur est supprimée comment réagiront-ils? Nous ouvrirons donc avec eux un contrat d'assistance.

2) Quand ils ont faim, ils se jettent sur tout ce qui leur permet de ne plus avoir faim. Auront-ils pour autant comblés les besoins énergétiques auxquels ils doivent pouvoir faire face? Ce n'est pas avec du pain que les oiseaux survivront. Même s'ils en apprécient la distribution. Alors ne leur proposer pas n'importe quoi.

3) Attention, nos restaurants du cœur sont vite les repères non seulement pour ceux à qui nous les avons ouverts, mais également pour les animaux qui préfèrent savourer un menu de quelques graines; alors ne transformons pas cette aide en piège mortel. Choisissez donc un endroit où les chats, entre autres, ne peuvent accéder.

Chaque espèce à ses exigences propres dont nous devons tenir compte en diversifiant la nourriture et en laissant le soin d'établir son menu :

Recette de base : Jeter dans de la graisse des grains, des déchets de viande, des noix et des noisettes pilées. Chauffer

en remuant. Ne mettre ni sel ni autre assaisonnement. Laisser refroidir et servir. (1 oiseau de 25 gr. consomme 5 à 6 grammes par jour.)

Comme en hiver l'eau parfois gèle, la meilleure technique est de fournir à heure fixe de l'eau dans un récipient peu profond afin d'éviter la noyade et n'ajouter rien à l'eau.

Aimer réellement les oiseaux, c'est être prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour les protéger, mais avec lucidité et discernement.

Pour résumer les règles de nourrissage :

- 1) Donner à manger uniquement en automne et en hiver.
- 2) Placer les mangeoires dans des endroits dégagés inaccessibles aux chats.
- 3) Ne pas donner d'aliments pouvant incommoder les oiseaux (on se limitera aux graines, matières grasses et fruits en évitant le pain qui peut gonfler dans le jabot.)
- 4) Nettoyer régulièrement le point d'alimentation en enlevant les fientes et la nourriture avariée afin d'éviter que cet endroit ne se transforme en lieu de contamination.
- 5) En cas de froid rigoureux, approvisionner les matin et soir.
- 6) Fournir de l'eau.

PLAN D'UN RESTAURANT DU COEUR POUR OISEAUX

Une buche peut fort bien être transformée en mangeoire attractive.

Pour cela prenez une buche avec son écorce et forez dans celle-ci des cavités avec une mèche de 2.5 cm de diamètre. Vissez ensuite un piton qui permettra de suspendre la buche. Il suffit pour finir de garnir les cavités avec le mélange proposé. (voir texte)

Mésanges, sittaes, pies viendront bientôt vous rendre visite.



Ohé, la haie .

" Repérer par son jeune feuillage, la plante qu'il ne faut pas tuer pour obtenir un jardin, c'est agir avec et non contre la nature. C'est économiser au mieux cette énergie et le temps après lequel nous courrons tous. "

Je décide donc de garder çà et là, des épines, des herbes, des arbrisseaux, de jeunes plants de chênes et de hêtres. Parfois je conserve une souche de charme qui paraît bien placée pour former ainsi un fragment de haie.

Même si nous vous rappelons que les haies situées en bordure de route ou de chemin doivent être taillées au moins une fois par an afin d'éviter que son développement ne fasse saillie sur la voie publique, n'oublions pas aussi qu'elles ont de nombreux charmes et avantages. Ce ne sont pas les oiseaux qui me contrediront.

LES PETITS TRUCS DU JARDIN

Il est important de se sentir bien dans sa maison d'habitation surtout quand elle est agrémentée à l'extérieur par des fleurs et un gazon bien tondu, gazon d'ailleurs dont nous ne savons que faire après la tonte.

Le jardin potager en échange est gourmand du gazon indésirable. Quand les légumes sont bien, il est nécessaire de biner la terre pour stopper l'envahissement des mauvaises herbes, c'est précisément à ce moment que l'on peut étaler sur une épaisseur de 4 à 5 cm entre les rangs, gazon fraîchement coupé, cela empêchera l'herbe indésirable de lever et servira de matelas thermique à la terre, s'il fait froid il protégera, s'il fait chaud, il maintiendra l'humidité du sol, et en prime c'est un engrais vert et naturel (AZOTE) qui ne coûte pas cher. Nous pouvons aussi mélanger le gazon à notre composte, il restituera en terreau (Humus).

Le potager fait partie de l'équilibre naturel de l'homme, il symbolise le grand cycle de la vie. La terre reçoit la graine ensemencée que le jardinier aide à faire progresser jusqu'à la maturité du légume qui sera consommé par le noyau familial. De cette action émane un pur sentiment, et joint l'utile à l'agréable.

Si vous n'avez jamais fait de potager essayez donc seulement un petit coin pour commencer.

TAILLAGE DES HAIES

Il est rappelé à tous les propriétaires et locataires de terrains plantés de haies en bordure des routes départementales et communales (ou chemins ruraux) que celles-ci doivent être taillées au moins une fois par an afin que leur développement ne fasse aucune saillie sur la voie publique.

MEMBRES DE LA COMMISSION PROTECTION - ENVIRONNEMENT

Mr. Jacques SIMON, Mme Annie JEGAT, Mr. Raymond ROYER,
Mr. Marc BREANT, Mr. Jean Marc BISSON, Mr. Michel COUSIN, Mr.
William PILON, Mr. Jean-Claude FRESSARD, Mr. Jean Pierre DENOYELLE
Mr. Louis GUERARD.

DIVAGATION DES CHIENS

Afin de garantir la sécurité des habitants et spécialement des enfants, la Municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique ainsi que sur les terrains privés, en précisant également que leur propriétaires sont civilement responsables des accidents corporels et matériels occasionnés par ces animaux (avec toutes leurs conséquences judiciaires.)

La Municipalité fait donc appel à la bienveillante compréhension de toutes les personnes concernées par cet avis.

CIRCULATION

Les routes qui traversent notre commune étant étroites et sinueuses, faisons attention aux obstacles qui peuvent surgir et respectons la signalisation (panneaux et entrée d'agglomération.)

Réduisons notre vitesse pour nos enfants et ceux de nos concitoyens qui peuvent surgir à tout instant sur la voie publique

CYCLOMOTEURS

Les mobylettes sont un moyen de déplacement pour les jeunes, mais insupportable pour les voisins lorsqu'elles circulent en "échappement libre" les nuits d'été.

D'autre part certains confondent trop souvent les rues de notre village avec un circuit de vitesse.

Il est nécessaire que les conducteurs de ces engins changent d'habitude avant d'avoir à subir les réactions violentes d'un voisin irascible ou avant de provoquer un accident.

Respectez la tranquillité et la sécurité des autres.

L'AIDE ARCHITECTURALE GRATUITE

UN SERVICE POUR TOUS

Vous désirez construire, agrandir, transformer, restaurer ou simplement avoir un avis sur votre habitation ou tout autre bâtiment, l'architecte du CAUE est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller dans la recherche des solutions les plus aptes à résoudre vos problèmes, administratifs, paysagers.

N'attendez donc pas trop pour les rencontrer et, surtout munissez-vous de tous documents utiles : cadastre, relevés de terrains, photos des abords et des façades s'il s'agit d'extension ou de rénovation.

Permanences du CAUE

- ROUEN

Ponts tous vents
Tél. 35.72.94.50

Tous les mardis et mercredi
de 14 H. à 17 H.
sur rendez-vous au CAUE

- BOIS GUILLAUME

Mairie

Tous les mardis
de 9 H. à 10 H. 30

MEMBRES DE LA COMMISSION HABITAT - P.O.S

Mr. Raymond ROYER, Mr. Jacques SIMON, Mr. Louis GUERARD
Mr. Raymond LECONTE, Mr. Henri HONNET, Mr. Vincent LAROCHE,
Mr. Marc BREANT, Mme Colette LEFRANCOIS, Mme Joceline FRESSARD,
Mr. Michel LAMBERT, et Mr. Norbert SIMON.

CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES

La rentrée 1989 s'est faite sans problème particulier. Les effectifs sont stables par rapport à l'année dernière et se répartissent de la façon suivante :

Nombre d'élèves : 224 - Maternelles : 81
--Primaires : 143

Répartition par école Auzouville : 72 (CE1-CP, CE1-CM1, CE2)
Martainville : 75 (CP, CM1, Mat.3)
Servaville : 77 (CM2, Mat. 1+2)

Origine par commune Auzouville : 91
Martainville : 56
Servaville : 77

La cantine est fréquentée par environ 90 enfants.

CLASSE DE NEIGE

Le 5 Janvier c'est la sixième fois que les élèves de CM2 partiront en classe de neige aux 2 Alpes. Cela fait 6 ans que les mêmes personnes coordonnent les activités de l'Association qui permet l'existence de ces classes. Même si votre enfant n'est encore qu'en maternelle ou en CP, venez nous rejoindre. Nous avons besoin de nouvelles idées et de nouveaux membres pour continuer notre action, il serait dommage d'être obligé de s'arrêter par manque de dynamisme.

Pour tous renseignements contactez M. BREANT (Tél.35.23.50.09)

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

NOEL du Vendredi 22 Décembre au Jeudi 4 Janvier
HIVER du Mardi 6 Février au lundi 19 Février
PAQUES du Mardi 3 Avril au Mardi 17 Avril
ETE du 30 Juin (Samedi) au Mardi 4 Septembre

C.E.S CHARTIER

Suite aux problèmes de vétustés et de Sécurité du Collège Chartier (qui accueille 28 élèves de notre commune) Le Syndicat du C.E.S. a décidé sa reconstruction sur place.

Cette décision a été prise un peu rapidement à notre goût, sachant qu'aucune étude précise n'a été faite pour déterminer les avantages et inconvénients de la situation du collège, soit à DARNETAL ou sur le plateau, comme il avait été proposé par quelques communes.

Cette décision hâtive est liée à l'urgence qui s'impose pour remédier aux problèmes d'insécurité dans le collège.

Remarque : Cette insécurité n'est pas nouvelle!!!
On aurait pu s'en préoccuper plus tôt.

LYCEE SUR LE SECTEUR EST DE ROUEN

La construction d'un lycée est à l'ordre du jour, sur la Zone Est de Rouen, c'est à dire secteur BOOS et DARNETAL. Quel site sera retenu?

Il est urgent de s'en préoccuper si nous voulons faire prendre en considération quelques unes de nos préoccupations.

La vie dans nos villages dépend de l'activité culturelle de nos enfants.

LANGUES VIVANTES

Depuis la rentrée on parle beaucoup de l'introduction des langues vivantes dans le primaire. Qu'en est-il exactement ?

Lors de la réunion du 21 Novembre 1989, un tour de table a permis de constater que dans notre secteur des expériences individuelles diverses ont été mise en place par les enseignants, les parents, les Mairies. En l'absence de programme stricte, chacun agit librement, restant néanmoins sous la surveillance de l'académie car tout ceci n'est qu'une expérience dont on ne connaît pas l'avenir.

MEMBRES DE LA COMMISSION DU C.E.S.

Titulaires : Mr. Rémi GUYOMARD, Mr. Vincent LAROCHE

Suppléants : Mr. William PILON, Mr. Marc BREANT.

BUDGET 1989
DEPENSES PREVUES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Combustibles	50.000
Fournitures scolaires	22.000
Fournitures de Mairie	12.000
Personnel permanent et non permanent	169.800
Indemnités diverses	50.000
Cotisation Centre de Gestion	1.700
Charges sociales	65.000
Impôts fonciers	2.700
Entretien des bâtiments	40.000
Voirie	75.000
Entretien matériel outillage	16.000
Acquisition matériel	10.000
Electricité - Eau	60.000
Assurances	15.000
Dépense aide sociale	40.000
Cotisation municipale	2.000
Participation externat collèges	1.000
Contingent incendie	19.253
Charges intercommunales	143.793
Prestations de service	1.000
Versement C.C.A.S. spectacle	150
Subventions	36.100
Fêtes et cérémonies	12.000
Impressions et reliures	3.000
Documentation générale	500
Téléphone	5.000
Indemnités Maire et Adjoint	46.000
Dépenses imprévues	10.000
Intérêts d'emprunts	100.008
Ramassage ordures	32.000
Prélèvement pour dépenses d'investissement	163.363

TOTAL	<u><u>1.204.367</u></u>

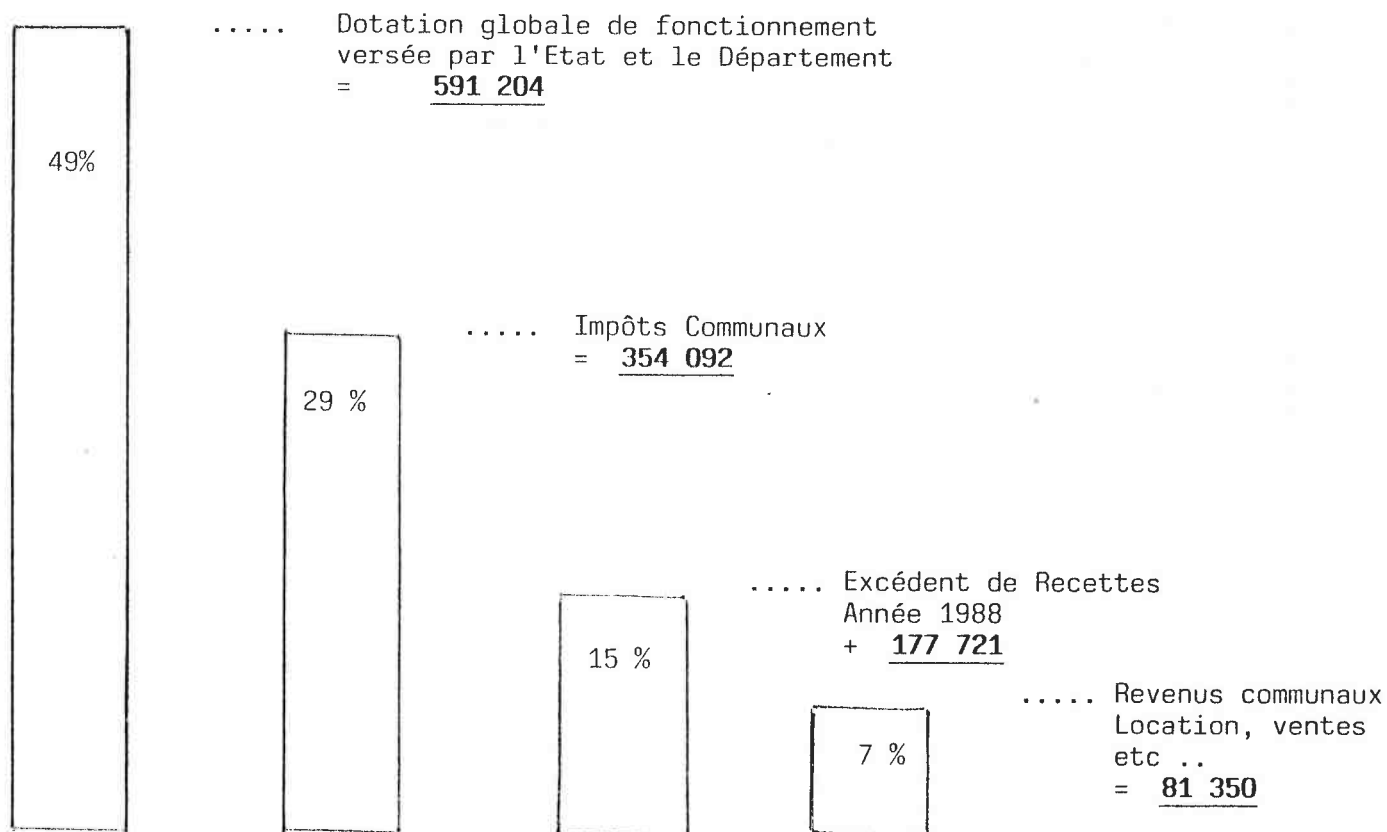
B U D G E T 1 9 8 9

RECETTES PREVUES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 1 204 367 Francs

=====

P R O V E N A N C E



Produit et Répartition des Impôts Communaux

Taxe d'habitation	=	117 100	(33 %)
Foncier bâti	=	113 583	(32 %)
Foncier non bâti	=	99 388	(28 %)
Taxe professionnelle	=	24 021	(7 %)

B U D G E T 1 9 8 9

RECETTES PREVUES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL : 363.449 Francs

=====

..... Prélèvement sur recettes de fonctionnement
= 163.363

45 %

..... Excédent de recettes année 1988
= 93 599

26 %

... Subvention du Département = 59 687

16 %

13 %

... Remboursement T V A
Taxe d'équipement
et vente de terrain
= 46.800

BUDGET 1989

DEPENSES PREVUES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- Remboursement emprunts (Capital)	51.356
- Solde travaux de construction Salle polyvalente	160.000
- Acquisition de matériel et meubles pour la salle polyvalente - Ecoles et Mairie	55.000
- Travaux de voirie	51.925
- Travaux d'installation de sanitaires aux logements de la Salle des fêtes	30.000
- Somme non effectuée (pour dépenses imprévues	15.168

TOTAL	<u>363.449</u>

MEMBRES DE LA COMMISSION

Titulaires :

Mr. Raymond ROYER, Mme Colette LEFRANCOIS, Mr. Louis GUERARD, Mr. René DUTEURTRE, Mr. Raymond LECONTE et Mr. Georges RENARD demeurant à Martainville Epreville.

Suppléants:

Mr. Jacques SIMON, Mr. Henri HONNET, Mr. Jean Pierre DENOYELLE, Mr. Roger BREANT, Mr. Michel GAMBU, et Mr. Jean Pierre DUVAL demeurant à Letteguivres (Eure).

[Log Out](#)
[My Profile](#)
[My Cart](#)
[My Orders](#)
[My Account](#)
[My Wishlist](#)
[My Recent View](#)

[illegible]

Figure 1

... 2000

TRAVAUX REALISES EN 1989

SALLE POLYVALENTE

En début d'année, l'ensemble des bénévoles a continué et terminé dans les meilleurs délais les travaux de finition (plomberie, peinture, revêtement mural, aménagement de la cuisine et assainissement extérieur.)

D'autre part la Commune a procédé à l'acquisition de mobilier (16 tables et 60 chaises); d'un congélateur et de vaisselle pour 120 personnes.

Notons également la pose d'un lampadaire extérieur.

VOIRIE

La réfection (déflachage) des voies communales au Thil et rue Morel effectuée.

L'élargissement de la chaussée dans la courbe sans visibilité du C.V. n° 9 au Thil a été réalisé et des panneaux de signalisation ont été posés.

Plusieurs chemins ruraux et de randonnée pedestre ont été débroussaillés.

MARE DU VAUSSEIER

Il a été mis à profit la période de sécheresse pour enlever la vase autour de la mare afin de rendre plus propre et d'agréments son environnement.

Cette année : Nous souhaitons nous retrouver en bonne Compagnie avec les Bénévoles pour les travaux d'électrification du Tennis et l'aménagement du terrain de boules.

Nous espérons de nombreux participants....

MEMBRES DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET VOIRIE

TRAVAUX : Mr. Jacques SIMON, Mr. Rény LANGLOIS, Mr. Louis GUERARD, Mme Colette LEFRANÇOIS, Mr. Raymond LECONTE, Mme Annie JEGAT, Mr. Marc BREANT, Mr. William PILLON, Mr. Jean Pierre SOUCI et Mr. Jacky HAROU.

VOIRIE : Mr. Raymond ROYER, Mr. Jean Pierre DENOYELLE, Mr. Louis GUERARD, Mr. Norbert SIMON, Mr. Jean Claude FRESSARD, Mr. André LUNETEAU et Mr. Vincent LAROCHE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Comme toujours le C.C.A.S. vient en aide aux aînés par ses repas et voyage annuel et à ceux qui ont plus de 65 ans par la distribution d'une brioche et d'une bouteille de vin.

Chaque année également des bons ././ d'alimentation et de chauffage sont distribués aux personnes ayant un revenu modeste.

Cette année les bons alimentaires et les combustibles (charbon ou fuel) seront attribués aux personnes âgées dont les ressources n'ont pas excédé en 1988 la somme de 34.890 Francs pour une personne seule, ou de 60.990 Francs pour un ménage, (Prière de fournir une photocopie de l'avis de non imposition)

Les personnes allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI) recevront également la même attribution.

Pour tous renseignements s'adresser en Mairie.

Enfin il est rappelé que le C.C.A.S. reste toujours très attentif à tous cas sociaux.

ASSOCIATION DE FRESNE LE PLAN ET DE SES ENVIRONS (A.D.M.R.)

De nombreux services sont offerts aux familles, aux personnes âgées et aux handicapés, c'est à dire :

AIDE MENAGERE AUX PERSONNES RETRAITEES

AIDE MENAGERE OU FAMILIALE

Cette aide s'adresse à toutes les familles et est calculée en fonction du quotient familial.

AUXILIAIRE DE VIE

Pour les adultes ou enfants handicapés.

Pour tous ces services une participation financière est étudiée selon chaque demande.

DOMICILE SERVICES

Il est précisé qu'un nouveau service a été créé et peut

intervenir dans chaque foyer moyennant la somme de 43 Francs de l'heure (charges comprises.)

ASSOCIATION INTERDOMMUNALE POUR LE MAINTIEN A DOMICILE
DES PERSONNES AGEES (A.I.P.A.)

L'A.I.P.A. peut aussi vous aider pour vos soins infirmiers de toilette journalière. Ces soins sont entièrement gratuits sur présentation d'un certificat médical.

L'A.I.P.A., et certaines caisses sociales mettent à disposition un service de TELE ALARME.

Pour tous renseignements s'adresser :
soit à la Mairie,
ou à Madame Danielle PILLON (Tél. 35.23.47.79.)

MEMBRE DE LA COMMISSION DU C.C.A.S.

Membres du Conseil : Mr Raymond ROYER, Mme Colette LEFRANCOIS, Mr. Henri HONNET, Mr. Jean Pierre DENOYELLE.

Membres de l'Administration Préfectorale : Mme Ginette COUSIN, Mme Renée LELOUARD, Mme Rolande LARCHER, Mr. André BRUNAL, Mme Jocelyne FRESSARD, Mme C. LEFRECHE.
Mme Danielle PILLON, et Mme Micheline SIMON

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes est heureux comme chaque année de participer à l'élaboration du Bulletin Communal. Cette page récapitule les activités ainsi conduites durant l'année 1989 qui fut riche en événements, et participation importante dans ces derniers. Nous avons pu par l'intermédiaire de notre comité des fêtes animer notre village.

Innovation cette année par le déplacement dans le temps de notre Tombola du 15 Août, Choucroute du 7 Octobre et Thé Dansant le 10 décembre.:

Le 21 Janvier nous participions à l'inauguration de la Salle Polyvalente en y apportant l'animation costumée sous le thème du Bicentenaire.

Amateurs de cartes (Tarot) ont répondu "présent" le 18 Février.

D'autres associations participent aussi à la vie de notre village, nous tenons donc à les soutenir dans leur action en particulier pour le 8 Mai et le 11 Novembre où nous sommes auprès des anciens combattants afin de se souvenir.

"Fabrice Show" dans nos murs le 18 Mars,

Vif succès pour l'expo artisanale des 29 et 30 Avril ainsi que des nombreuses variétés de travaux.

Le 28 Mai nous avons honoré les mamans, une fleur leur était remise.

Notre réchoui annuel du 3 Juin au soir. Belle réussite familiale et une ambiance très sympa (220 couverts.)

14 Juillet 1989 : Nous participions également aux côtés de l'équipe municipale nouvellement élue, à l'élaboration du bicentenaire de notre Révolution. Nous y apportions les nombreux figurants en costume d'époque, l'exposition "Vive 89" nous présentant les différentes étapes de ce moment important que fut l'année 1789.

12, 13, 14 et 15 Aout.-

- Le 12 Ouverture de la fête foraine, distribution de tickets gratuits.

- Le 13 Foire à tout : 50 exposants.

- Le 14 Soirée chaude avec le "Fabrice Show"

- Le 15 Messe de l'Assomption, Défilé sous le thème "Bicentenaire ----- humoristique" Marche des femmes, Serment du jus de pommes, Ici on se fend la G-----e - Sérieux s'abstenir - Participation importante des habitants, amis, associations.

Tirage de la tombola (2500 billets vendus),

De nombreux lots dont un VTT

Les 30 Septembre et 1er Octobre : Expo de peinture
9 exposants - Beaucoup de talent.

Le 7 Octobre : Choucroute dans la Salle polyvalente avec une ambiance Alsacienne - Beaucoup trop de demande. Nous avons du limiter à 250 repas (120 kgs de choucroute furent quand même déguster.)

Le 10 Décembre : 1er Thé dansant animé par 6 musiciens Les Stacato - Belle ambiance - quelle classe !

Le 16 Décembre : Le père Noël est à Auzouville
Spectacle, Jouets, Friandises.



EN CONCLUSION

Le Comité remercie toutes les personnes, Associations, Commerçants, Communes environnantes qui par leur contribution nous ont aidé à réaliser nos activités qui nous semblent absolument nécessaire à la vie de notre village.

L'acquisition par la commune de ce nouvel outil qui est la Salle Polyvalente nous aide également dans ce sens.

Venez à notre rencontre pour le verre de l'amitié le 27 Janvier 1990 à 18 H. Salle Polyvalente vous qui avez participé à nos activités de 1989 ainsi que les nouvelles personnes désirant se joindre à nous.

Nous vous adressons tous nos vœux pour 1990.



ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Notre association a toujours de nombreuses activités

Nous nous sommes réunis en Novembre pour établir notre calendrier de l'année, en voici le détail :

- Dimanche 18 Mars : Thé dansant
 - Samedi 24 Mars : Gouter costumé pour les enfants du regroupement scolaire.
 - Dimanche 6 Mai : Sortie vélo
 - Dimanche 10 Juin Randonnée pédestre.
 - 15 Aout : Participation à la fête patronale.
 - Dimanche 2 Septembre : Sortie voiture
 - Dimanche 30 Septembre : Tournoi de pétanque
 - Samedi 13 Octobre : Grand loto,
- et en décembre participation avec les enfants à l'arbre de Noël.

En plus de ces festivités nous vous rappelons que tous les enfants, à partir de 8 ans ont la possibilité de faire du footing et au printemps initiation au hand.

Pour de plus amples renseignements concernant ces activités adressez-vous directement à :

Messieurs PILLON, HAROU et SOUCI qui en sont responsables.

Quant à la gym féminine elle a lieu de 19 H. 15 à 20 H. 15 tous les mercredis à la salle polyvalente. Toutes les personnes de notre village ainsi que des villages environnants qui souhaiteraient avoir plus de renseignements viennent aux heures des cours.

Pour l'animation dessin du mercredi après midi l'horaire est de 14 H. à 15 H. 30.

L'équipe responsable remercie toutes les personnes aidant à la bonne réalisation de ces activités, et rappelle que toutes suggestions et tous nouveaux membres actifs seront les bienvenus.

Pour cela adressez-vous à la Mairie ou à Mesdames COUSTIN et JEGAT.

CLUB DU 3^{ème} AGE "DES BONS AMIS"

ACTIVITES DE 1989

Le 11 Janvier : Les Anciens se sont réunis au Foyer Raymond FEIST pour leur rencontre bi-mensuelle. Ils en ont profité pour déguster la traditionnelle galette des Rois et lever leur verre en l'honneur des "têtes couronnées" du jour et à la prospérité de notre Association d'Aînés Ruraux.

Le 21 Janvier : A l'occasion de l'inauguration de la Salle Polyvalente, la "Chorale" de notre Club s'est fait entendre en interprétant un chant de circonstance "La Chanson du Maçon".

Le 11 Mars : Au cours de notre Assemblée Générale annuelle les membres présentes, après avoir entendu la lecture du bilan moral et financier, ont renouvelé leur confiance à l'Equipe d'Animation. Les activités envisagées ont été les suivantes :

Le 2 Avril : Sortie Théâtre des Arts à Rouen, pour assister à la représentation de l'opérette "Ciboulette" de Reynaldo HAHN, spectacle qui fut apprécié et applaudi chaleureusement.

Le 26 Avril : à Auzouville séance de cinéma rétro avec documentaire d'époque et un film interprété par l'inoubliable Faurvil "La Grande Lessive".

Le 31 Mai : Voyage du Club en direction de la Basse Normandie avec arrêt à Sées, pour la pause café et ensuite visite de la Cathédrale. Puis nous avons repris la route pour Carrouges où nous avons pu admirer le magnifique château et aussi nous restaurer copieusement à l'Hotel du Nord où l'accueil le plus sympathique nous était réservé. Digestion faite nous avons repris la route pour Bagnolles de l'Orne et ensuite l'Aigle pour la visite du musée de la bataille de Normandie. Et ce fut le retour au village vers 20 Heures.

Le 25 Juin : En association avec le Club "Les Feuilles d'Automne" (Blainville-Crevon, Catenay, Saint des Essourts) notre "Chorale" est allée participer à la fête de la Fédération des Clubs des Aînés Ruraux de la Seine-Maritime qui s'est déroulée à Yvetot.

Le 19 Juillet : Sortie pique nique sur les rives de la Seine à Cléon, et visite l'après-midi du magnifique parc fleuri du château de Oissel. Cette belle journée s'est terminée par le verre de l'amitié au foyer Raymond Feist.

Le 15 Aout : Participation active de nos membres à la préparation de la Fête Patronale par la confection de roses et sachets de confettis ainsi que par leur présence sur un char.

Le 18 Octobre : Pour la première année, a eu lieu cour de la Mairie la demi-journée de la forme (inter-génération) enfants, adultes et aînés, organisée par "l'Inter Clubs", cette rencontre comportait une randonnée pédestre de 2 et 4 kilomètres environ, selon les possibilités physiques de chacun, jeux de pétanque, croquet en plein air et jeux de cartes et dominos à l'intérieur. Cette demi-journée s'est terminée par le verre de l'amitié à la salle polyvalente en présence de Mr. Paul COUSIN, Maire et de Monsieur Paul DEMAREST Administrateur de la Fédération des Aînés Ruraux.

Le 29 Octobre : Encouragée par le succès des années précédentes, l'Equipe d'animation a mis sur pied un spectacle de variétés (chants, comédie et un skech) ainsi qu'une exposition vente d'objets confectionnés par les dames du club et de personnes bénévoles. Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont généreusement participé à la réalisation et à la réussite de notre fête annuelle.

Le 4 Novembre : Repas offert aux Aînés de la commune par notre Club, 63 personnes étaient réunies dans la salle polyvalente pour savourer les mets que nous avait cuisiné avec son dévouement habituel Madame Marie-Thérèse HONNET et servis par leur gentillesse coutumière par les membres du C.C.A.S. Un grand merci également aux musiciens (Adultes et Jeunes) qui ont assuré avec talent la partie musicale.

Le 5 Novembre : Les membres de notre "Chorale et les interprètes de la comédie et du sketch" présentés le 29 Octobre à notre fête, sont allés jouer le même spectacle devant le public présent à la fête des Aînés de Bernières. L'accueil chaleureux qui leur a été réservé les a profondément touchés, en particulier celui de Mr. et Mme Roger HONNET.

Outre ces activités, les Anciens de la commune ont bénéficié d'un repas (20 Mai) et d'un voyage (2 Juillet) organisés et offerts par le C.C.A.S.

Pour 1990, notre équipe d'animation fera tout son possible pour maintenir et améliorer, dans la mesure du possible ses activités.

Pour cela nous souhaitons accueillir parmi nous les nouveaux retraités de façon que l'avenir de notre association puisse être envisagé avec optimisme.

EN CONCLUSION

Nous remercions chaleureusement la Municipalité, le C.C.A.S. ainsi que toutes les personnes, qui, soit par des dons en espèces et en nature, soit par leur participation active et bénévole contribuent chaque année à la prospérité du Club des Bons Amis.

ANCIENS COMBATTANTS

A Auzouville la section des Anciens Combattants existe toujours. Cette phalange est affiliée au groupe de "L'Union Rouennaise des Anciens Combattants".

Ceux qui ont fondé cette unité ne sont plus (Pour mémoire il en est encore un à Darnétal, Mr. VASSEUR, un aïeul qui doit en savoir long sur le cours de notre siècle !

Les poilus de 1914-1918 ont combattu dans le martyre de la mitraille et de la misère avec l'espérance que cette guerre serait la dernière.

Dans le même sentiment après leurs aînés ceux de 1939-1945 adhèrent à cette association Combattants et après un armistice continuent leur mission d'une manière ou d'une autre, avec le même idéal la liberté.

Les colligérants d'Indochine et d'Algérie, après leur sacrifice ont adhéré à un autre organisme, tout compte fait qui dépend auprès du Gouvernement du même concours ministériel.

L'Europe se dessine à grands pas ! Pouvons nous avoir une certitude ?

Anciens Combattants des divers conflits nous espérons une conciliation générale de par le Monde.

Tel est notre espoir et notre volonté.

TENNIS

Depuis la rentrée de Septembre l'organisation des cours est modifiée. Il y a désormais 5 heures d'enseignement réparties de la façon suivante :

Mercredi de 15H. à 17H. : 2 heures de cours pour les enfants - Professeur Mr. FRANCOIS.

Samedi de 14H. à 17H. : 3 heures de cours pour les adultes - Professeur Mr. SADOUN.

Ces cours sont gratuits et ouverts à tous les joueurs à jour de leur cotisation, cependant pour y participer il faut s'y être inscrit au début de la saison.

Le nombre des inscrits est en augmentation et nous espérons que les joueurs seront nombreux à participer aux 2 tournois organisés durant l'année.

Pour tous renseignements complémentaires contactez la Mairie - n° de téléphone 35.23.40.61.- ou l'Equipe d'animation Mme JEGAT, Mr. BISSON, Mr. LEFRECHE.

JOGGING

Chaque semaine un groupe de bénévoles initie une dizaine d'enfants à la course à pied sur les chemins de la commune.

Cette activité de plein air devant tenir compte de la longueur du jour, les horaires sont les suivants :

Horaires d'été : de Mars à Septembre : chaque mercredi départ à 17 H. 30 de la place de l'Eglise.

Horaires d'hiver de Septembre à Mars : départ chaque Samedi à 14 H. du même endroit.

Cette invitation est ouverte à tous les enfants de plus de sept ans, alors, que ceux qui en ont envie n'hésitent pas à rejoindre le groupe au moment du départ.

Par ailleurs après avoir rencontré, au cours de leurs sorties, plusieurs Joggeurs isolés, les organisateurs ont pensé qu'il serait peut-être plus agréable et plus sympathique de courir ensemble. Pour ceux qui le désirent, sachez qu'un groupe

part de la place de l'Eglise chaque dimanche à 9 H.

N'hésitez pas à venir le rejoindre.

Ces sorties ne constituent en aucun cas un entraînement sportif ~~préparant~~ préparant à la compétition. Il s'agit simplement de préserver sa forme au moyen d'un exercice simple.

MEMBRES DE LA COMMISSION DES SPORTS

Mr. Norbert SIMON, Mr. Jacky HAROU, Mr. Jean-Pierre SOUCI, Mr. Jean Marc BISSON, Mr. Georges LEFRECHE, Mme Annie JEGAT, Mme Monique --SIMON, Mme Ginette COUSIN, Mr. André --LUNETEAU, Mr. Michel COUSIN, Mr. Jean-Pierre DENOYELLE, Mr. Jean-Claude FRESSARD.

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons qu'une bibliothèque fonctionne à Auzouville (Salle Raymond FEIST - près de la Mairie).

- le mardi de 18 à 19 Heures.
- Le samedi de 10 à 11 Heures.

Une permanence supplémentaire se tient le mardi après midi pour les élèves accompagnés de leurs instituteurs.

Les livres sont prêtés pour une période de 15 Jours (éventuellement renouvelable.)

Nous avons un grand choix de romans contemporains, romans policiers, biographies et histoires vécues, romans historiques romans classiques, livres documentaires, et de nombreux livres et cassettes pour enfants.

Le prêt est totalement gratuit.

Soyez nombreux à venir goûter aux joies de la lecture.

Nous vous remercions de votre prochaine visite.

COMMISSIONS DIVERSES

A) REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Mr. René DUTEURTRE, Mr. André LUNETEAU, Mr. Henri HONNET
Mr. Rémy GUYOMARD, Mr. Raymond LECONTE, Mme Annie JEGAT.

B) INFORMATION

Mr. Jacques SIMON, Mr. Raymond ROYER, Mr. Norbert SIMON
Mme Colette LEFRANCOIS, Mr. Jean-Pierre DENOYELLE, Mr. Marc
BREANT, Mr. Henri HONNET, Mme Joceline FRESSARD, Mr. Christian
LEPRETRE, Mr. André BOUTEILLER, Mr. André LUNETEAU, Mr. William
PILLON.

C) ELECTRIFICATION

- Titulaires : Mr. Paul COUSIN, Mr. Rémy GUYOMARD,
- Suppléants : Mr. Raymond LECONTE, Mr. Vincent LAROCHE.

PERMANENCES DE Mr. Dominique GAMBIER Député

Le secrétariat est ouvert au public, chaque vendredi de 11 H. à 12 H. au 155, Route de Dieppe à DEVILLE LES ROUEN (Tél. 35.76.88.18)

D'autre part, une permanence est assurée le 2ème Samedi de chaque mois, Centre H. SAVALLÉ à DARNETAL de 9 H. à 10 H.

PERMANENCES DE Mme Geneviève PRETERRE, Conseiller

Général :

A DARNETAL : au Centre H. SAVALLÉ, le mardi matin de 10 H. 30 à 12 H.

- et sur rendez-vous (Tél. 35.08.33.71)

D'autres permanences sont également assurées dans plusieurs communes du Canton. Celles-ci sont indiquées dans "Le Bulletin de Darnétal".

La Charte des Droits de l'autre

"L'AUTRE

Celui, celle qui n'est pas de mon bord ou de mon opinion,
celui qui n'est pas de ma manière de vivre ou de mon âge,
celui, celle qui n'est pas de ma région ou de mon pays, de ma race
ou de ma couleur de peau,
l'autre, chaque humain, quel qu'il soit, a droit à la vie et au bonheur,
à l'espace et à la liberté ;
chaque humain a droit à une égale dignité.

CAR L'AUTRE EST UNIQUE

Son histoire et son destin sont uniques ;
au milieu de tous, sujets de droits et de devoirs comme tous,
il est une personne unique ;
il a droit à être reconnu pour lui-même,
il a droit à son visage, à sa parole et au respect de son identité,
il a droit au travail, à l'épanouissement de ses capacités,
il a droit à ses amours et à ses fêtes,
il a droit à ses appartenances, à la culture et à la communauté de son choix,
il a droit d'aller et venir librement à travers le vaste monde,
il a droit à la paix.

L'AUTRE EN VAUT LA PEINE

Chaque humain qui n'est pas respecté pour lui-même,
chaque humain qui est utilisé, manipulé ou méprisé,
chaque humain qui est baillonné ou affamé,
chaque humain qui est empêché d'agir pour son propre bien ou pour le bien d'autrui,
chaque humain qui est pourchassé ou opprimé, enfermé ou rejeté
a droit à recevoir de moi,
ici et aujourd'hui
l'aide concrète de ma pensée,
de mon cœur et de mes mains".

